



Protocole de reprise d'activité Cours d'enseignement spécialisé - Rentrée 2020

Reprise des cours avec application des conditions sanitaires préconisées dans le décret du 10 juillet 2020

1/ Accueil des élèves

a) Mode opératoire de désinfection et application des gestes barrières

➤ Port du masque :

Obligatoire pour les professeurs et élèves de plus de 11 ans. Le professeur et l'élève peuvent retirer le masque une fois installé dans la salle de cours en respectant les distanciations sociales :

- 2 m de distance en l'absence de masque
- 1 m de distance en cas de port du masque.

Les professeurs d'instruments à vent et de chant veilleront particulièrement à respecter la distance minimum de deux mètres avec éventuellement des séparations en plexiglass.

➤ Désinfection :

Obligatoire pour tous à l'entrée de chaque bâtiment ou salle de cours. Du gel hydroalcoolique et du produit désinfectant seront à disposition.

Le matériel commun (clavier, instrument de percussion, pupitre, photocopieur, tables, poignées, interrupteur ...) seront désinfectés après chaque utilisation à l'aide d'un spray désinfectant sans rinçage.

➤ Aération :

La pièce est ventilée au minimum 15 mn toutes les 3 heures. Les salles de cours ne disposant pas d'aération ne seront pas utilisées.

- Les gestes barrières devront être appliqués : lavage régulier des mains, respect de la distanciation dans les couloirs.

b) Protocole d'accueil des élèves

- Les parents et accompagnateurs attendront si possible leur enfant à l'extérieur du bâtiment. Le port du masque est obligatoire à l'intérieur des bâtiments.
- L'élève évitera dans la mesure du possible de toucher les parties communes (rampe d'escalier, poignées...). C'est le professeur qui invite l'élève à rentrer dans la salle de cours.
- L'élève veillera à apporter son matériel personnel (stylo, carnet, instrument...)

2/ Consignes et informations aux parents et élèves

- Avant de venir à l'école de musique, les parents doivent vérifier la température de leur enfant. En cas de fièvre, le garder à la maison.
- Si possible, l'enfant passera aux toilettes avant de venir à l'EDM. L'accès aux toilettes est restreint.
- Les parents devront attendre si possible leur enfant à l'extérieur du bâtiment et respecter la règle de distanciation d'un mètre.
- Le port du masque à l'intérieur du bâtiment est obligatoire à partir de 11 ans